

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 10 avril 2017

Ordre du jour :

1. Installation du nouveau membre du Conseil
2. Informations du Doyen
3. Approbation des procès-verbaux :
 - séance du 23/01/2017
 - consultation électronique du 30/01/2017
4. Calendrier universitaire 2017/2018
5. Règlements d'examens et modification de maquettes 2017/2018
6. Renouvellement, modification des DU et droits spécifiques 2017/2018
7. DU Droit, Société et Pluralité des Religions : convention 2017/2018
8. Formation IEJ et droits spécifiques 2017/2018
9. Approbation d'un cadre relatif aux subventions octroyées aux associations étudiantes
10. Demandes de subvention :
 - MédiaDroit
 - SPECQUE
11. Convention « Plaider les Droits de l'Homme »
12. Coopération et budget programme EIUC
13. Procédure du prix de thèse de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
14. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Mme Catherine BIERENT, Chargée de mission filière AES

Mme Peggy DUCOULOMBIER, Vice-Doyen Master Droit

M. Etienne MULLER, Vice-Doyen Licence Droit

M. Quentin URBAN, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires

Mme Sylvie LACAULE, représentante de Mme Martine GEMMERLE, directrice par intérim du SCD

Mme Elsa DONGOIS, Responsable administrative

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT, Mme Catherine HAGUENAU- MOIZARD, Mme Caroline KLEINER, M. Jean LAPOUSTERLE, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, M. Dominique RITLENG, M. Jean-Materne STAUB, M. Jean-Patrice STORCK

Collège B

M. Thomas BOULLU, Mme Fabienne GAZIN, M. Patrice HILT, Mme Delphine PORCHERON, M. Bruno TRESCHER, M. Salim ZEIBAK

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT, M. Nicolas KELLER

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

M. Ouran DAUBER, Mme Agathe WALTER

MédiaDroit :

Mme Anne-Charlotte GERHART, Mme Emmanuelle TRAUZZOLA, Mme Maëva ZARA

Personnalités extérieures :

M. Cédric LUTZ-SORG, Bâtonnier de l'Ordre des avocats,

M. Yvan JEANNERET, représentant de l'Ordre des experts comptables

Mme Isabelle KUHN-MAGRET, représentante de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin, suppléée par Me Daniel SCHEID,

M. Thierry GHERA, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg, suppléé par Mme Marjorie LANG,

Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg, suppléée par M. Jean-Pierre VOGEL-BRAUN

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

Collège B

Mme Monica HUBELE à Mme Delphine PORCHERON

M. Pierre SCHAEFFER à Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD

Mme Christel SIMLER à Mme Caroline KLEINER

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

M. Antoine SCHMITT à M. Ouran DAUBER

Mme Ségolène TAGLANG à Mme Agathe WALTER
Après le départ de M. Ouran DAUBER, M. DAUBER à Mme Agathe WALTER

MédiaDroit :

M. Adel SLIMANI à Mme Emmanuelle TRAUZZOLA

M. Darius Rafiee DEMNEH à Mme Maëva ZARA

M. Olivier TRARBACH à Mme Anne-Charlotte GERHART

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Mme Frédérique BERROD, directrice de la Fédération de recherche

Membres élus :

Personnalités extérieures :

M. Olivier BITZ, Conseiller communautaire de l'Eurométropole de Strasbourg,
Mme Sonia KLEISS-STARK, représentante CCI Strasbourg et Bas-Rhin
CCI SBR

Etaient absents :

Membres de droit et invités :

M. Nicolas MOIZARD, directeur adjoint Fédération Recherche

Membres élus :

Mme Estelle NAUDIN, Professeur, collègue A

Collège des BIATSS :

Collège des étudiants : UNI

Personnalités extérieures :

Mme CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants, présents ou représentés	34

Mme le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h02.

Elle énonce les procurations et les personnes excusées puis aborde l'ordre du jour.

1. Installation d'un nouveau membre du Conseil

Les élections partielles d'un représentant des personnels BIATSS au Conseil de Faculté se sont déroulées le 3 avril 2017. M. Nicolas KELLER, responsable du bureau des Masters, a été élu et Madame le Doyen lui souhaite la bienvenue.

2. Informations du doyen

- *L'Institut d'études judiciaires*

Un changement de direction interviendra à partir du 1^{er} septembre prochain. Madame le Doyen remercie vivement M. Quentin URBAN, directeur de l'IEJ, pour son implication durant toutes ces années. La nouvelle direction sera assurée par Madame le professeur Jocelyne LEBLOIS-HAPPE et par M. Patrice HILT en tant que directeur adjoint. Dans le cadre des activités menées par l'Institut d'études judiciaires, le Festival « Justice en cultures » sera placé sous la responsabilité de M. Quentin URBAN.

- *Projet Cyberjustice*

Madame le Doyen rappelle l'influence des nouvelles technologies dans le champ juridique. Madame le professeur Bénédicte GIRARD, chargée de mission de la licence Droit, qui mène le projet en collaboration avec M. le professeur Raphaël ECKERT présente le pôle Cyberjustice. Il s'agit d'un projet de recherche en partenariat avec le laboratoire « Cyberjustice » porté par l'Université de Montréal. Il prendra la forme de colloques et d'écoles d'été. Une articulation sera réalisée entre la recherche et la formation au profit des étudiants. Madame le Doyen ajoute que c'est une thématique porteuse d'avenir et que chacun trouvera sa place en fonction de son expertise. Des partenariats sont envisagés avec le Conseil national des Barreaux, le Barreau de Strasbourg, le Tribunal Administratif, le Tribunal de Grande Instance, la Chambre des Notaires, la Chambre nationale des Huissiers de justice et la Compagnie nationale des experts judiciaires afin de créer un véritable pôle et une synergie de tous.

M. Lutz-Sorg, Bâtonnier, demande quelle sera la forme juridique que prendra ce projet. Madame le Doyen répond que la décision n'est pas encore arrêtée sur ce point. La réflexion est en cours.

- *Présentation du nouveau logo de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion*

M. Patrice HILT présente le nouveau logo de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion à l'ensemble des membres du Conseil. Madame Florence BELLER le diffusera à l'ensemble des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs.

- *UNJF*

L'abonnement que payait annuellement la Faculté de droit à l'UNJF (Université numérique juridique francophone) sera pris en charge par l'Université car il bénéficie à d'autres composantes.

- *Les postes*

Madame le Doyen annonce l'obtention d'un douzième poste d'ATER et d'un poste de professeur contractuel de langue pour la rentrée 2017. Elle remercie les professeurs de langues pour la mobilisation dont ils ont fait preuve en vue de l'obtention de ce poste.

- *La journée portes-ouvertes et la journée des masters*

La journée portes-ouvertes et la journée des masters ont toutes deux remportées un vif succès. Madame le Doyen remercie M. Patrice HILT, Madame Florence BELLER ainsi que les personnels administratifs pour leur implication. M. HILT rappelle que les enseignants-chercheurs peuvent faire des suggestions.

- *Les concours*

Plusieurs concours se sont tenus dernièrement avec de très bons résultats des étudiants.

Madame le professeur Peggy DUCOULOMBIER, en charge du concours CASSIN, rapporte que trente équipes se sont affrontées lors du concours pour la phase orale et que l'équipe de Strasbourg est arrivée 17^{ème}. Elle remercie les personnels administratifs de la Faculté, Madame Elsa DONGOIS et Madame Isabelle CREPIN, les bénévoles et l'association MédiaDroit. Elle souligne qu'il est important de faire perdurer ce concours qui est le plus ancien concours relatif aux droits de l'Homme en français et qu'il permet de resserrer les liens avec les partenaires institutionnels.

Madame le professeur Caroline KLEINER, directrice de l'école doctorale, rapporte que deux équipes ont été sélectionnées au Moot Court pour la phase orale sur les huit équipes retenues. Les équipes plaideront les 17 et 18 mai à Sciences PO.

Madame Catherine BIERENT, chargée de mission pour la filière AES, était la référente du tournoi européen de gestion de la Faculté de droit. Deux équipes de la Faculté de droit se sont présentées, une en Master 1 Droit des Affaires et une en Master 1 AES. Dix-neuf équipes ont participé et les deux équipes de la Faculté de droit ont remporté respectivement le 1^{er} et le 3^{ème} prix Challenge Profitabilité.

3. Adoption des procès-verbaux

- Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017
- Consultation électronique du 30 janvier 2017

➤ En l'absence de demande de modification, les procès-verbaux ont été adoptés à l'unanimité.

4. Calendrier universitaire 2017/2018

Madame le Doyen soumet le projet de calendrier aux membres du Conseil.

Mme Emmanuelle TRAUZOLLA demande pourquoi la semaine de révision des examens du second semestre a été supprimée entre les épreuves majeures et les épreuves mineures. Madame le Doyen rappelle que cette semaine de révision n'est pas automatique. Reporter la deuxième semaine d'examen au 7 mai reviendrait à reporter la date de remise des copies par les enseignants-chercheurs ainsi que l'affichage des résultats, ce qui n'est pas réalisable aux vues des contraintes du calendrier et de la préparation des rattrapages ensuite.

Madame Elsa DONGOIS ajoute que la deuxième semaine d'examen ne peut avoir lieu la semaine du 7 mai car le 8 mai étant férié, il n'est pas faisable d'organiser toutes les épreuves, trop nombreuses, sur 4 journées.

Madame le professeur Jocelyne LEBLOIS-HAPPE demande s'il est possible de démarrer les TD une semaine plus tôt pour le second semestre. Ceci permettrait de laisser une semaine de révision pour les étudiants en même temps que les rattrapages des cours magistraux mais sans TD. Madame Emmanuelle Trauzolla pense que c'est la meilleure solution.

M. Patrice HILT répond que certains enseignants préfèrent avoir trois semaines entre le début des CM et le début des TD. M. le professeur Jean-Patrice STORCK ajoute que certains TD sont construits en fonction des derniers cours ce qui implique qu'ils ne peuvent terminer avant les CM.

Madame le professeur Caroline KLEINER considère que le démarrage anticipé est envisageable.

Madame le Doyen propose de remonter les TD du second semestre d'une semaine afin de conserver un temps de correction suffisant pour les enseignants-chercheurs et de laisser une semaine de révision aux étudiants.

Madame Astrid HATT demande s'il s'agit bien de commencer les TD la semaine du 29 janvier et de ne prévoir que les CM durant la semaine de rattrapage.

Madame le Doyen confirme cette proposition.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du calendrier 2017/2018 incluant la proposition de modification.

5. Règlement des examens et modifications de maquettes 2017/2018

Madame le Doyen rappelle que l'équipe décanale n'a pas souhaité procéder à de nombreuses modifications sachant que la nouvelle offre de formation sera mise en place à partir de septembre 2018. Ce sera l'occasion de revenir de manière plus approfondie sur ces règlements.

M. le professeur Etienne MULLER, vice-doyen de la licence DROIT, présente les modifications du règlement d'examen de la licence DROIT. La seule modification concerne la possibilité donnée aux étudiants qui le souhaiteraient de suivre des cours de langue en chinois. Ces cours sont destinés aux débutants à partir du 1^{er} semestre de licence et pour les six semestres de licence. Ils seraient délivrés par des enseignants du département d'études chinoises à raison de 2 heures par semaine mais l'effectif sera limité.

Le département d'italien a également été sollicité pour des cours de langue en italien mais il n'y a pas eu de retour.

Madame le professeur Peggy DUCOULOMBIER, vice-doyen des masters DROIT, souligne qu'il n'y pas de changements majeurs en master 1. Seule la référence au DU de terminologie allemande a été supprimée.

Pour le double diplôme en droits français et anglais, le règlement d'examen a été modifié afin de pouvoir faire passer une épreuve orale en master 1 pour les UE approfondies et d'ouverture.

Le règlement d'examen du master 2 Droit de l'Homme spécialité droits des ONG a été réactualisé en vue de sa réouverture prochaine.

Le règlement du master 2 Droit social a été modifié pour des intitulés de matières et au niveau de l'article 4 favorable aux étudiants qui transforme une épreuve de 6 heures en 2 épreuves de 3 heures.

Madame Astrid HATT demande à Monsieur le professeur Etienne MULLER si, comme il est indiqué, le nombre d'étudiants inscrits en langue chinoise sera limité à 80 étudiants pour l'ensemble des composantes. M. Etienne MULLER explique que les étudiants devront en effet s'inscrire suffisamment à l'avance auprès du département d'études chinoises.

Monsieur Ouran DAUBER demande si la compensation est toujours obligatoire après les rattrapages car cela pose des problèmes à de nombreux étudiants. Madame Astrid HATT répond que cette discussion a déjà eu lieu l'année passée avec M. le Doyen Christian MESTRE et souligne que la réglementation impose une session de rattrapage à l'étudiant car c'est un droit. Madame le Doyen et Madame HAGUENAU-MOIZARD abondent dans le sens de Mme HATT car les règles de l'année dernière sont restées inchangées.

- Les membres du conseil de Faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur des modifications des règlements d'examens et des modifications des maquettes.

6. Renouvellement et modifications des DU et droits spécifiques 2017/2018

La Faculté de Droit, de sciences politiques et de gestion dispense six diplômes universitaires en formation initiale. Chaque DU assure son autofinancement selon le tarif des droits spécifiques et du nombre d'inscrits. Cinq des six DU sont renouvelés selon des modalités identiques à celles de l'année universitaire 2016/2017 : le DU Droits européens, le DU Droit, société et pluralité des religions, le DU de Juriste Conseil d'Entreprise, le DU pollutions et nuisances, le DU Terminologie juridique anglaise.

Le DU Clinique des Droits de l'Homme est renouvelé avec une réduction du tarif des droits spécifiques en deuxième année passant de 350 euros à 150 euros. Cette diminution s'explique du fait que les coûts de la deuxième année, qui sont essentiellement des enseignements plus pratiques, sont moindres.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du renouvellement des DU Droits européens, Droit, société et pluralité des religions, Juriste Conseil en entreprise, Pollutions et Nuisances, Terminologie juridique anglaise et de la modification du tarif des droits spécifiques du DU Clinique des Droits de l'Homme.

7. DU Droit, Société, Pluralité des Religions : convention 2017/2018

Madame Céline PAUTHIER, responsable du DU, est invitée à présenter la nouvelle convention. Le diplôme universitaire Droit, Société et Pluralité des Religions a été créé en 2011 à destination des ministres du culte, personnels des organismes culturels, personnels associatifs, agents publics, ainsi qu'à tout étudiant soucieux de compléter sa formation par une approche sociologique, historique et juridique des questions religieuses dans le cadre républicain. Il consiste à offrir des outils méthodologiques et un corpus théorique aux participants. Cette formation, qui répond à une politique publique de formation civile et civique, est subventionnée par le Ministère de l'intérieur. Cette subvention a jusqu'ici été accordée à la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion par arrêté du Ministère de l'intérieur. Afin de consolider ce partenariat, le Ministère de l'intérieur a décidé, à partir de l'année universitaire 2017/2018, de formaliser cet engagement sous la forme d'une convention pour le versement de la subvention. Cette convention est accompagnée de la charte d'harmonisation des diplômes universitaires de formation civile et civique que l'Université de Strasbourg a contribué à élaborer. Ce diplôme, grâce à la subvention, permet de ne pas faire payer de frais spécifiques aux participants et de n'engager aucun coût de formation à la Faculté de droit.

Madame Fabienne GAZIN demande combien il y a de participants chaque année. Mme Céline PAUTHIER lui répond que cela fluctue mais qu'en moyenne les promotions comprennent une vingtaine d'étudiants.

- Les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la convention liant le DU DSPR au Ministère de l'intérieur.

8. Formations IEJ et droits spécifiques 2017/2018

Monsieur Quentin URBAN, Directeur de l'IEJ, indique les modifications de tarifs des formations IEJ :

- Classe carrières judiciaires : 800 € au lieu de 600 €
- Préparation ordinaire à l'examen d'entrée à l'ERAGE : 400 € au lieu de 300 €

Il rappelle que l'examen d'entrée à l'école d'avocat prendra une forme différente à compter de 2017, à savoir que les épreuves écrites auront lieu simultanément dans toute la France début septembre et les oraux seront organisés par les différents IEJ début novembre.

Cette modification implique la suppression de la préparation intensive et un renforcement de la préparation ordinaire selon les modalités suivantes :

- renforcement des séminaires de droits fondamentaux (70 heures au lieu de 30 heures)
- augmentation du nombre de notes de synthèse
- développement de la méthodologie à l'expression orale
- renforcement des mises à jour des connaissances en juin
- conférences destinées à asseoir la culture juridique des étudiants
- création d'un dispositif de préparation aux épreuves de langues (anglais et allemand)

Il rappelle également que le Festival Justice en cultures est prioritairement axé vers les étudiants de l'IEJ.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur des modifications des droits spécifiques des formations de l'IEJ.

9. Approbation d'un cadre relatif aux subventions octroyées aux associations étudiantes

Madame le Doyen explique qu'au vu des nombreuses sollicitations, il a semblé pertinent de mettre en place un cadre relatif aux subventions octroyées aux associations étudiantes.

Madame Elsa DONGOIS présente le dispositif qui distingue trois types de subventions :

- formations diplômantes
- projets tuteurés
- projets non-tuteurés

Dans tous les cas, les associations devront démontrer la pertinence du projet, l'implication des étudiants, les sources de financement extérieures à la Faculté, présenter un budget prévisionnel et un bilan à l'issue de l'action.

Concernant les formations diplômantes, une subvention d'un montant de 50 euros maximum par étudiant est proposé pour soutenir celui-ci afin d'obtenir un diplôme ou un certificat.

Pour les autres demandes, le coût de la mise à disposition des locaux devra apparaître dans le budget prévisionnel. Les salles seraient allouées à titre gracieux pour les projets tuteurés mais cette mise à disposition pourra être considérée comme une subvention pour les projets non-tuteurés.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du cadre relatif aux subventions octroyées aux associations étudiantes.

10. Demandes de subventions

Madame le Doyen souligne la qualité des dossiers remis.

Madame Elsa DONGOIS présente les demandes de subventions.

- MédiaDroit

Depuis plusieurs années, MédiaDroit organise un concours de conseil juridique au mois de mars, subventionné par différents organismes, dont la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion à hauteur de 600 €. Cette année, MédiaDroit a sollicité la Faculté pour une subvention de 1 000 €.

Habituellement, le CROUS octroyait une subvention de 400 € à l'association mais cette aide financière leur a été refusée pour l'édition 2017. M.

le professeur STORCK et M. le professeur LAPOUSTERLE soulignent la qualité du déroulement du concours et le caractère très professionnel de l'organisation.

Madame le Doyen propose que la Faculté de droit prenne en considération cette déconvenue de manière à soutenir la pérennité du concours. Elle propose d'octroyer 800 € au lieu des 1 000 € demandés en raison des réalités budgétaires de la Faculté.

- Les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'octroi d'une subvention de 800 € à l'association MédiaDroit pour l'organisation du concours de conseil juridique.

- SPECQUE

Madame Elsa DONGOIS explique que l'équipe de la Délégation de Strasbourg qui comprend 5 étudiants souhaite participer à la Simulation du Parlement Européen. Elle indique que cette demande concerne l'édition 2017 qui se tiendra à Prague du 30 juillet au 6 août. L'association demande une aide financière de 350 €, similaire à celle de l'année dernière, notamment pour participer aux frais de transport.

Madame le Doyen souligne la diversité des demandes de subventions et la qualité du dossier.

- Les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'octroi d'une subvention de 350 € à la SPECQUE pour l'édition 2017.

11. Convention « Plaider les droits de l'Homme »

Madame Elsa DONGOIS indique que cette convention porte sur le renouvellement de la coopération pédagogique entre l'association Plaider les droits de l'Homme (PLDH) et l'université de Strasbourg pour le compte de la Faculté de droit. Depuis 2006, l'association PLDH travaille en coopération avec la Faculté de droit via le Master 2 Droit de l'Homme, notamment lors de l'organisation du Moot Court, des séminaires et d'une journée Masterclass. Le renouvellement de la convention est établi pour 5 ans à partir de la rentrée 2017.

- Les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du renouvellement de la convention « Plaider les droits de l'Homme ».

12. Convention et budget programme EIUC

Madame Elsa DONGOIS explique que le programme Humans Rights and Democratisation dirigé par l'EIUC, European Inter-University Center et porté par Madame le Professeur Florence BENOIT-ROHMER à l'Université de Strasbourg, consiste en un Master conjoint se déroulant à Venise (1^{er} semestre) puis dans une des 40 universités partenaires, dont Strasbourg (2nd semestre). La formation est soutenue par un financement de l'Union Européenne dont bénéficie la Faculté de droit lorsqu'elle accueille des étudiants. Le budget prévisionnel prévoit des moyens administratifs et logistiques afin de recevoir les 3 étudiants cette année afin de leur permettre d'accéder à une formation de qualité.

- Les membres du conseil de Faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du renouvellement de la convention et du budget du programme EIUC

13. Procédure prix de thèse de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Madame le Doyen annonce qu'un échange avec l'Ecole Doctorale 101 a eu lieu afin de formaliser la procédure d'attribution du prix de thèse de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion.

Madame le Professeur Caroline KLEINER, Directrice de l'Ecole Doctorale, rappelle que l'instance la plus compétente pour classer les thèses est la section. Aussi, l'Ecole Doctorale transmettra les candidatures aux présidents de sections qui feront une proposition au conseil de l'école doctorale.

Les candidats retenus seront ceux qui sont inscrits à l'université de Strasbourg et dont les directeurs de thèse sont statutairement rattachés à ladite université.

14. Divers

- Invitation M. MAUNTNER

Monsieur le Professeur Jean LAPOUSTERLE annonce la venue de Monsieur MAUNTNER en novembre 2017 pour prononcer trois conférences en droit privé. Il propose que la Faculté participe aux frais de séjour à hauteur de 300 €. Madame le Professeur Caroline KLEINER se dit vivement intéressée et souhaite que l'école doctorale soit associée pour l'organisation d'une de ces conférences et participe financièrement au projet. Madame le Doyen ajoute que l'IEJ sera également associée.

- Les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du soutien financier à hauteur de 300 € pour la venue de M. MAUNTNER.

- Travaux

Monsieur Bruno TRESCHER annonce que les travaux commenceront à compter du 9 mai 2017 par le 3^{ème} étage, puis le 4^{ème} étage, 3 amphithéâtres seront impactés cette année et potentiellement le cabinet décanal.

Tous les amphithéâtres seront bloqués en juin, ce qui implique que la session de rattrapage soit délocalisée dans un autre bâtiment.

La bibliothèque sera en travaux à partir de septembre 2017, le 1^{er} étage aile nord et enfin le rez-de-chaussée d'octobre 2017 à mars 2018.

Les services administratifs seront relocalisés dans l'aile sud de la bibliothèque, ce dont Monsieur Bruno TRESCHER remercie Madame LACAULE. Cette dernière ajoute que si le calendrier est respecté, cela implique la fermeture de la bibliothèque en septembre en raison des travaux dans l'aile nord et de l'occupation de l'aile sud par les services administratifs de la Faculté. Les étudiants seront redirigés vers la bibliothèque U2-U3.

Monsieur Bruno TRESCHER précise que les soutenances seront relocalisées au Platane en raison des nuisances sonores. Madame le Professeur Caroline KLEINER ajoute qu'elles peuvent également se dérouler au Collège doctoral européen.

- Partenariat avec la Chambre des notaires

Maître Daniel SCHEID annonce la volonté de l'Ordre des notaires de se rapprocher de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de Strasbourg afin d'établir un partenariat avec les instituts de recherche internes de l'Ordre, comme c'est déjà le cas avec d'autres universités en France. Les modalités de ce partenariat sont entièrement à définir. Madame le Doyen se dit vivement intéressée par ce projet, elle remercie la Chambre des notaires pour cette démarche qui permettra d'étoffer les liens déjà existants.

Mme le Doyen remercie les membres Conseil de leur présence et leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil prend fin à 11H55.

Le Doyen,

Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU



Dates des prochains Conseils de Faculté (ajustements possibles).

- Mardi 09 mai 2017
- Lundi 12 juin 2017